

Financement des écoles privées québécoises : agir pour la réussite et le bien-être des élèves

Mémoire présenté dans le cadre
des crédits budgétaires 2022-2023 | Janvier 2022

Dépôt légal
ISBN 978-2-89170-118-1



TABLE DES MATIÈRES

Financement des écoles privées québécoises : agir pour la réussite et le bien-être des élèves	2
Présentation de la FEEP	2
La Fédération en chiffres	2
Apport de l'école privée au système d'éducation québécois	3
Portrait financier des écoles privées québécoises	3

Quatre enjeux prioritaires pour bien accompagner les élèves dans un contexte de turbulence et assurer la préservation de notre patrimoine bâti scolaire	5
1. Des infrastructures scolaires et communautaires en difficulté	5
Recommandations	7
2. Difficulté d'accès à l'école privée québécoise	8
Recommandations	10
3. Financement des élèves ayant des défis particuliers	11
Recommandations	12
4. Enjeux financiers à court et moyen terme	13
Recommandations	14

Sommaire des recommandations	15
-------------------------------------	-----------

Financement des écoles privées québécoises : agir pour la réussite et le bien-être des élèves

Mémoire présenté dans le cadre des crédits budgétaires 2022-2023

Qui sommes-nous?

La Fédération des établissements d'enseignement privés regroupe des établissements d'enseignement autonomes voués à la réussite des élèves. Par son leadership, elle contribue au développement de l'éducation et au rayonnement de l'enseignement privé. La FEEP est un OSBL de 35 employés, au service des écoles membres depuis plus de 50 ans. Elle offre des services-conseils, des centaines d'heures de formation par année au personnel des écoles, de multiples occasions d'échanges et de réseautage ainsi que la possibilité d'effectuer des achats groupés.

En 2016, la FEEP créait le Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation pour le 21^e siècle, le CADRE21, qui offre des services aux écoles francophones du Québec et d'ailleurs. Le CADRE21 participe aussi à la mise en œuvre du Plan d'action numérique par une offre gratuite de formations en ligne pour les enseignants québécois. Avec ses formations accessibles en tout temps que les utilisateurs peuvent suivre à leur rythme et au moment qui leur convient, le CADRE21 s'avère un atout de taille en contexte de pandémie et le nombre d'utilisateurs connaît une croissance fulgurante. Seulement pendant le premier confinement, au printemps 2020, le nombre d'utilisateurs a augmenté de 250 %.

En 2018, la FEEP a mis sur pied [adap360](#), un service qui met en relation les spécialistes des écoles privées spécialisées en adaptation scolaire avec le personnel des écoles privées régulières. Ce service vise à mieux les outiller et à leur offrir aide et soutien dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'intervention adaptés aux besoins d'élèves ayant des difficultés importantes et qui sont intégrés dans des écoles régulières. Au secondaire privé, près d'un élève sur cinq possède un plan d'intervention.

La Fédération en chiffres

AU 30 SEPTEMBRE 2021

- Plus de **126 000** élèves répartis dans **197** établissements membres
 - **139** écoles secondaires
 - **113** écoles préscolaires et primaires
 - **12** écoles en adaptation scolaire (accueillant plus de **3 700** élèves) qui travaillent en partenariat avec les commissions scolaires
 - **18** résidences scolaires
 - Plus de **7 000** jeunes reçoivent de l'aide financière de la fondation de leur école privée
 - **18 %** des élèves qui fréquentent une école secondaire privée ont un plan d'intervention
- 42 %** des élèves des écoles privées sont issus de l'immigration (1^e ou 2^e génération)

Apport de l'école privée au système d'éducation québécois

- Les écoles privées offrent aux familles québécoises une **variété de programmes et de solutions** répondant à leurs attentes et à leurs enjeux de conciliation travail-famille. Une vaste majorité d'écoles privées se démarquent par leur projet éducatif inclusif et offrent différentes mesures pour soutenir les élèves ayant des défis particuliers.
- Les écoles privées membres de la FEEP, agréées aux fins de subventions ou non, sont des **organismes sans but lucratif (OSBL)** gérés par un conseil d'administration qui fonctionnent selon un modèle très similaire à celui des cégeps et des CPE. Certaines sont des coopératives de parents ou de travailleurs. Tout l'argent reçu, que ce soit des parents, de l'État ou d'autres sources doit être réinvesti dans la mission éducative de l'école.
- Les écoles privées permettent des économies importantes pour l'État et les contribuables. **Elles accueillent 11,7 % des élèves québécois, mais ne représentent que 4,7 % des coûts du gouvernement en éducation, sans compter qu'elles fournissent elles-mêmes les bâtiments et les installations.**
- Les écoles privées affichent des taux de réussite élevés, dans les délais prévus, et ce même si 18 % des élèves au secondaire privé éprouvent des difficultés et ont un plan d'intervention. **La réussite des jeunes qui fréquentent l'école privée représente des économies importantes pour l'État.**
- Au cours des vingt dernières années, et bien qu'elles n'en aient pas l'obligation légale, la plupart des écoles privées ont revu leur projet éducatif et ajouté du **personnel spécialisé pour être en mesure d'accompagner les élèves HDAA**. Aussi, plusieurs écoles secondaires et quelques écoles primaires ont adopté un modèle qui permet à tous les élèves, y compris ceux qui éprouvent des difficultés, de choisir un programme qui correspond à leurs préférences (sports, arts de la scène, plein air, robotique, entrepreneuriat, langues, etc.). Cette formule a l'avantage de favoriser la mixité scolaire et de soutenir la motivation et la réussite de tous les élèves.
- Un sondage réalisé au printemps 2018 auprès de 18 863 parents dont l'enfant fréquente une école privée indique un **taux de satisfaction de 96 %** à l'égard de l'école choisie. Les parents sont tout particulièrement satisfaits de la **qualité de l'éducation et de l'encadrement** offert à leur enfant. **Le taux de satisfaction des parents dont l'enfant a un plan d'intervention (21 % des répondants) est identique à celui des autres parents.**

Portrait financier des écoles privées québécoises

- Les établissements agréés aux fins de subventions, qui représentent environ deux tiers des écoles membres de la FEEP, tirent de l'État près de 41 % de leur revenu. Les autres revenus proviennent des parents (53 %), des dons (5 %) et des revenus générés (1 %).
Indicateurs de gestion – établissements d'enseignement privés, MEES 2013-2014, page 8.
- Les établissements privés **n'ont pas droit à la taxe scolaire ni au soutien du Programme québécois des infrastructures (PQI).**
-

- Selon une étude de la firme AppEco réalisée en 2015 à partir des données de 2012-2013 fournies par le MEQ, on observe que, dans l'ensemble, la dépense totale par élève au privé était de 4 % de moins que dans les organismes publics. Quant aux dépenses « effectives retenues » par élève, elles sont plus élevées d'environ 3% par élève au privé comparativement à celles des écoles publiques. Ainsi, **les établissements privés consacrent une plus grande proportion de leurs déboursés aux activités courantes liées à leur mission** première plutôt qu'à d'autres postes.
- Selon une autre étude de la firme (2018) qui porte plus spécifiquement sur les bâtiments et installations des écoles privées, on constate que « les établissements d'enseignement privés éprouvent d'**importants besoins immédiats en travaux d'infrastructures**, à hauteur de 611 \$ en moyenne par élève par année, ou encore de 9 % de leur valeur à neuf ». Cette étude, basée sur les mêmes critères que le réseau public, a été mise à jour en 2022. Ce chiffre est maintenant de **778\$ en moyenne par élève par année**, ou encore de 9,8 % de leur valeur à neuf. Sans surprise, la situation s'aggrave avec le temps.
- **Les établissements privés non agréés ne reçoivent aucun denier public et ont reçu peu d'aide financière pour surmonter les différents obstacles liés à la pandémie**, ce qui place certaines d'entre elles dans une situation précaire financièrement.
- Les établissements privés réguliers ne reçoivent **pas de bonification de la subvention pour les élèves ayant des besoins particuliers**, comme c'est le cas pour les centres de service et les commissions scolaires. Étant donné qu'il n'y a pas de financement directement attribué à ces élèves qui fréquentent une école privée, il est difficile d'avoir un portrait exact de la situation. Selon une enquête réalisée par la FEEP auprès de ses membres en 2018, plus de 17 % de leurs élèves ont un plan d'intervention (le chiffre est de plus de 18 % au secondaire).
- Selon les données du MEQ, les élèves issus de l'immigration (nés à l'extérieur du Québec ou de parents nés à l'extérieur du Québec) sont fortement représentés dans les écoles privées québécoises. Ils constituent 42 % des élèves des écoles privées, comparativement à 27 % des élèves des écoles publiques. Notons que **les écoles privées ne reçoivent pratiquement pas d'aide financière du gouvernement pour la francisation** de ces élèves.
- Selon un sondage réalisé par la FEEP auprès de ses membres en 2021, **plus de 7 000 élèves reçoivent de l'aide financière de la part de leur école**. Cette aide financière est attribuée par les fondations des écoles, en fonction de la situation financière des parents. **Dans le cadre de la pandémie, plusieurs écoles privées ont dû offrir de l'aide financière ponctuelle à certaines familles qui n'étaient plus en mesure d'effectuer les versements pour les frais de scolarité.**

Quatre enjeux prioritaires pour bien accompagner les élèves dans un contexte de turbulence et assurer la préservation de notre patrimoine bâti scolaire

1. Des infrastructures scolaires et communautaires en difficulté

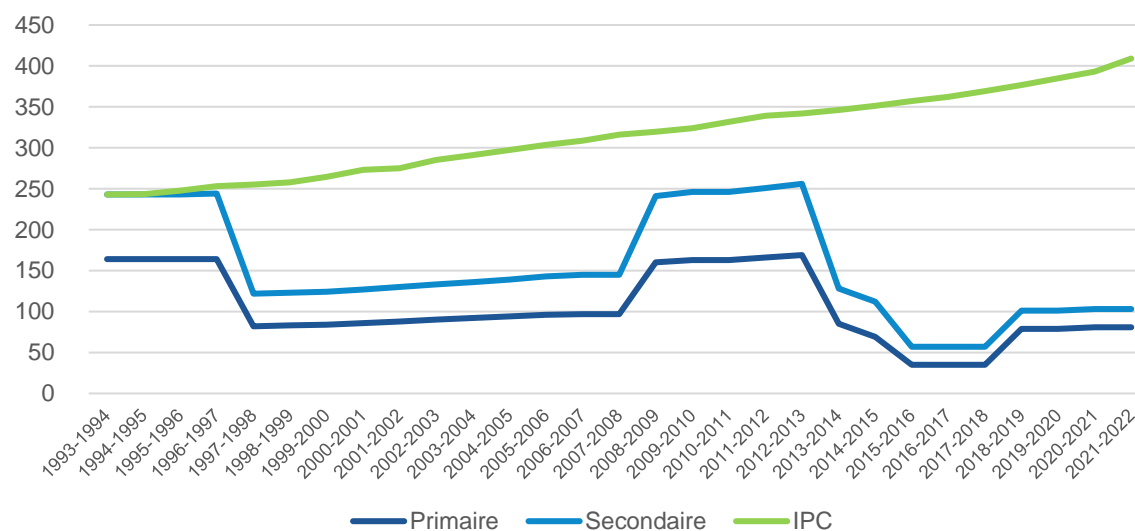
Plusieurs écoles privées occupent des bâtiments patrimoniaux. D'autres, construites au 20^e siècle, commencent à montrer des signes d'usure et ont des systèmes de chauffage et de ventilation qui doivent être remplacés.

Il est important de mentionner que plusieurs bâtiments et installations des écoles privées bénéficient à l'ensemble de la communauté en dehors des heures de classe puisque les écoles mettent à la disposition de la population leur aréna, leur gymnase, leur salle de spectacle, leur piscine, leur terrain de soccer, etc. Certains de ces bâtiments en région, situés au cœur de leur municipalité, jouent un rôle clé pour la diffusion de la culture dans leur communauté, offrant des musées, des salles de spectacle ou des salles d'exposition.

L'allocation pour la valeur locative connaît de véritables montagnes russes depuis plus de 25 ans.

Graphique 1

Évolution de l'allocation au titre de la valeur locative entre 1993 et 2021 (dollar par élève)



Concrètement, d'un montant de près de 250 \$ par élève en 1993, les écoles secondaires ont reçu 103 \$ par élève en 2021-2022. Dans un contexte où les infrastructures doivent répondre à des normes exemplaires pour la qualité de l'air et de l'eau, c'est la quadrature du cercle pour les conseils d'administration qui ont vu cette mesure les priver de millions en investissement.

Soulignons également qu'en 2008-2009, la valeur locative avait retrouvé sa valeur de 1993-1994 durant quelques années dans le cadre du programme des infrastructures, résultat de l'application de la norme octroyant au privé 60 % des sommes investies en immobilisation dans le réseau des commissions scolaires. L'État a donc déjà soutenu les établissements d'enseignement privés dans le contexte d'un investissement important au secteur public.

En 2017, afin d'avoir un portrait précis de la situation des bâtiments, la Fédération a commandé une étude à la firme AppEco. Une enquête a été conduite selon la même méthode d'évaluation que celle utilisée pour les actifs du Conseil du Trésor. Une mise à jour a été effectuée en 2021-2022. Voici les principales conclusions :

- Les établissements d'enseignement privés éprouvent d'importants besoins immédiats en travaux d'infrastructures, à hauteur de 778 \$ en moyenne par élève par année pour les cinq prochaines années, soit 9,8 % de leur valeur à neuf. (*Étude de 2011-2018 : 611\$/élève et 9,0% de la valeur à neuf ; cette dernière ayant augmenté considérablement depuis, le dénominateur est plus grand.*)
- Les besoins du privé se comparent à ceux des écoles publiques. Les déboursés en infrastructures pour les commissions scolaires en 2021-2022 sont de l'ordre de 2 304 \$ par année, par élève. Si le privé recevait 60 % de cette somme (1 382 \$), soit la proportion du financement public pour les services éducatifs d'un élève au privé, cela comblerait les besoins en infrastructures.
- Dans certains cas, les investissements à faire représentent plusieurs millions, une somme colossale pour des OSBL. Notons au passage que les communautés religieuses ne sont maintenant plus présentes pour soutenir financièrement les établissements d'enseignement privés.

Le rehaussement du financement public pour le maintien des infrastructures des établissements privés est essentiel pour assurer des conditions propices au bien-être, au développement et à la réussite des élèves :

- Problèmes liés à la qualité de l'eau (présence de plomb) et à la qualité de l'air (ventilation).
- Problèmes liés au chauffage et à la climatisation qui affectent le confort des élèves et du personnel. Ces problèmes ont davantage été mis en lumière dans le contexte de la pandémie.
- Présence d'amiante dans certains bâtiments construits au 20^e siècle qui augmente le coût des rénovations.
- Installations adaptées au virage numérique (enjeux liés à l'électricité et à l'installation de bande passante) afin de bien répondre aux exigences du Plan d'action numérique en éducation.

Le rehaussement du financement public pour le maintien des infrastructures des établissements privés est aussi essentiel pour l'ensemble de la communauté :

- Préservation du patrimoine bâti.
- Accès à des installations de qualité pour des activités communautaires, culturelles et de loisir, dans le cadre de partenariats avec des organismes municipaux et des organismes socioculturels de la région.

Le rehaussement du financement public pour le maintien des infrastructures des établissements privés est aussi essentiel dans une perspective de développement durable :

- Alors que le développement durable est une priorité pour les jeunes, le milieu scolaire tire de la patte dans ce domaine avec, dans certains cas, des systèmes de chauffage archaïques et des installations mal adaptées pour favoriser des mesures d'économie d'énergie et de gestion optimale des déchets.
- Il existe une panoplie de subventions disponibles pour des initiatives environnementales. Toutefois, les écoles n'ont pas les budgets pour embaucher un coordonnateur afin de gérer ce dossier. Les efforts sont donc morcelés et il est difficile d'assurer la pérennité des initiatives mises en place.

Recommandations

1. À cause du retard d'entretien occasionné par les coupes des gouvernements précédents, les besoins s'élèvent maintenant à 778 \$ par élève par année pour au moins 5 ans. Il faut donc impérativement **rehausser significativement la valeur locative**.
2. Dans la **bonification de l'allocation de la valeur locative**, tenir compte que les écoles privées n'ont pas accès au Programme québécois des infrastructures, au même titre que les cégeps, les universités à charte et les CPE. Tout comme ces autres établissements, les écoles privées subventionnées sont pourtant des organismes à but non lucratif qui offrent un service public et représentent des infrastructures importantes, au service des communautés.
3. **Prévoir des subventions spécifiques pour que les établissements scolaires puissent mettre à jour leurs infrastructures en lien avec la qualité de l'eau et la qualité de l'air.**
4. **Soutenir les écoles québécoises pour les aider à devenir des leaders en matière de développement durable.**

2. Difficulté d'accès à l'école privée québécoise

L'école privée québécoise affiche d'excellents taux de diplomation, comme l'indique le tableau 1. De plus, les élèves qui fréquentent une école privée sont significativement plus nombreux à poursuivre des études supérieures. Ces données sont d'autant plus intéressantes que la très vaste majorité des écoles privées ne sélectionnent pas les élèves en fonction de leurs résultats scolaires. Selon un sondage réalisé par la Fédération des établissements d'enseignement privés auprès de ses membres en 2018, 18 % des élèves qui fréquentent une école secondaire privée ont un plan d'intervention.

Tableau 1

**Taux de diplomation et qualification pour la cohorte de nouveaux inscrits
AU 30 SEPTEMBRE 2013**

Cohorte de 2013	Après 5 ans JUSQU'EN 2017-2018	Après 7 ans JUSQU'EN 2019-2020
Ensemble du Québec	72,7 %	81,8 %
Réseau public	68,2 %	78,6 %
Réseau privé	88,9 %	93,0 %

Source : MEQ, PSP, DGSRG, DIS, *Taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire – Édition 2021.*

Depuis 2006, le gouvernement ne délivre plus d'agrément aux fins de subventions aux écoles privées, et ce, malgré plusieurs recommandations favorables de la Commission consultative de l'enseignement privé¹. Plus de 15 ans plus tard, dans un contexte de boum démographique, de manque d'infrastructures scolaires et de mise en place de la maternelle 4 ans, le refus d'octroyer des agréments n'est plus logique. Rappelons que c'est l'élève, et non l'école, qui est subventionné et que **chaque élève scolarisé dans une école privée représente pour le gouvernement une économie annuelle de l'ordre de plus de 5 000 \$ sans compter le transport scolaire et les infrastructures nécessaires.**

Dans certaines régions qui connaissent une forte croissance démographique, par exemple la couronne nord de Montréal, un nombre important de parents qui souhaitent choisir l'enseignement privé, ne peut le faire, faute de places disponibles. Ainsi, **le gouvernement se prive d'économies substantielles**, puisque ces élèves se retrouvent dans les écoles publiques.

Les écoles privées offrent aux parents un choix dans la recherche de l'école qui correspond le mieux aux besoins de leur enfant. Certains enfants ne sont pas à l'aise dans une grande école, certains ont un rythme d'apprentissage plus lent ou plus rapide, certains ont besoin de plus d'encadrement et d'autres encore ont besoin de bouger plusieurs heures par jour pour réussir. Chaque enfant est unique et ce qui convient à l'un ne convient pas nécessairement à l'autre. C'est dans ce contexte **que l'on observe, en Occident et notamment au Canada, à l'exception du Québec, une hausse de la fréquentation des écoles privées.** Bien que le nombre d'élèves

¹ La Commission consultative de l'enseignement privé est un organisme autonome mandaté par le gouvernement pour conseiller le ministre sur différents enjeux, la délivrance, la modification, le renouvellement ou la révocation de permis ou d'agrément.

fréquentant l'école privée québécoise demeure relativement constant, leur pourcentage relatif diminue de façon significative, faute de nouvelles places pour répondre à la croissance du nombre total d'élèves au cours des dernières années.

Pour les raisons suivantes, nous croyons qu'il est impératif de rétablir l'octroi d'agrèments aux fins de subventions.

- **Le gel des agrèments fait en sorte que certaines écoles ont deux catégories d'élèves, certains qui sont subventionnés et d'autres qui ne le sont pas.** En effet, certaines écoles qui ont l'agrèment pour le primaire ne l'ont pas pour le préscolaire, certaines l'ont pour le préscolaire primaire, mais pas pour le secondaire, et pour d'autres c'est l'inverse. Cette incohérence empêche la continuité de services pour les enfants de familles qui ne peuvent assumer les frais pour les années scolaires où l'élève n'est pas subventionné.
- Les écoles privées désirent ardemment **offrir les services de la maternelle 4 ans**, mais s'il n'y a pas de cohérence entre l'agrèment des deux années du cycle du préscolaire, cela devient un casse-tête pour les parents et la continuité de services est compromise. Dans ce contexte, le réseau privé est limité dans sa capacité à contribuer à l'essor de la maternelle 4 ans, un ajout au curriculum pourtant fait par le MEQ lui-même.
- Certaines écoles connaissent une hausse fulgurante des demandes d'admission, notamment sur l'île de Montréal et dans la couronne nord de Montréal. N'ayant que très peu de ressources pour gérer ces demandes, les écoles pourraient être tentées de choisir les élèves en fonction de leurs résultats scolaires, ce qui aurait pour effet d'en réduire l'accès à certains élèves qui sont justement ceux qui bénéficieraient le plus de l'encadrement propre à l'école privée. **Le manque de places dans des écoles privées subventionnées risque de nuire davantage à ceux pour qui la fréquentation d'une telle école pourrait faire la plus grande différence dans l'accès aux études supérieures.** Dans le contexte de la pandémie, l'accompagnement offert par les écoles privées a entraîné une hausse significative des demandes d'admission dans plusieurs écoles qui ont dû refuser un nombre record d'élèves, faute de places disponibles.
- **Les familles qui s'établissent dans de nouveaux ensembles résidentiels n'ont pas accès à une école privée à proximité de leur domicile.** Certains jeunes doivent effectuer de longs trajets pour fréquenter l'école de leur choix ou avoir accès aux services dont ils ont besoin.
- Il y a actuellement un manque criant de solutions pour **amener à la réussite tous les jeunes qui ont besoin d'un accompagnement particulier.** Des agrèments devraient être octroyés à de nouvelles écoles proposant des programmes spécifiques pour soutenir ces élèves, afin de les rendre accessibles au plus grand nombre, et non seulement aux familles plus aisées.
- **Chaque élève qui fréquente l'école privée financée représente une économie de plus de 55 % pour l'État et les contribuables**, puisque les parents défraient une partie des services éducatifs et la quasi-totalité des autres frais. De plus, les élèves des écoles privées obtiennent leur diplôme dans les délais prévus, et ce, même si les écoles privées accueillent un nombre croissant d'élèves HDAA² et 42 % d'élèves issus de l'immigration (1^{re} ou 2^e

² Selon un sondage réalisé par la FEEP auprès de ses membres en 2018, plus de 18 % des élèves qui fréquentent une école privée secondaire ont un plan d'intervention.

génération). Depuis 2015, la proportion du nombre d'élèves fréquentant une école privée a baissé de plus de 1 %, bien que le nombre en nombre absolu demeure stable. Cela représente des coûts importants pour le gouvernement et les contribuables. Précisons qu'actuellement, quelque 7 000 jeunes reçoivent une aide financière de la fondation de leur école pour fréquenter l'école privée. Les écoles qui ont des fondations sont généralement des écoles secondaires fondées il y a plus de 50 ans.

- Chaque école privée contribue à réduire la dette du gouvernement, puisque **la construction ou l'acquisition ainsi que l'entretien des bâtiments sont assurés par un organisme sans but lucratif qui chapeaute l'école, comme c'est le cas pour les cégeps, les universités à charte et les CPE.**³

Recommandations

5. **Uniformisation et cohérence** : donner l'agrément aux fins de subvention à tous les élèves d'une école déjà subventionnée pour un ordre d'enseignement et en particulier à tous les élèves du cycle préscolaire.
6. Accorder l'**agrément aux nouvelles écoles situées dans les régions qui connaissent une forte hausse démographique** et où il n'y a pas suffisamment de places dans les écoles publiques pour répondre à la demande.
7. Donner l'**agrément aux nouvelles écoles qui proposent des programmes pour amener à la réussite des élèves ayant des défis particuliers ou complémentaires** à l'offre du secteur public.
8. Réfléchir à des solutions pour **rendre l'école privée plus accessible** aux élèves de familles moins favorisées.

³ Soulignons ici l'ironie de la situation : le réseau des CPE, qui fonctionne selon un modèle identique à celui des écoles privées subventionnées, est perçu comme étant le réseau public de garderies.

3. Financement des élèves ayant des défis particuliers

Les élèves à besoins particuliers sont de plus en plus nombreux dans les écoles privées régulières. Selon une enquête réalisée par la FEEP auprès de ses membres en 2018 :

- **14,1 %** des élèves qui fréquentent une école privée primaire ont un plan d'intervention.
- **18,3 %** des élèves qui fréquentent une école privée secondaire ont un plan d'intervention.

Le taux varie d'une école à l'autre, mais toutes les écoles en accueillent et certaines écoles dites régulières en accueillent même jusqu'à 80 %. **Les taux de diplomation élevés affichés par les écoles privées témoignent de leur capacité à mener à la réussite des élèves aux profils variés, y compris des élèves ayant des besoins particuliers.** Toutefois, l'apport des écoles privées à la réussite de ces élèves est peu reconnu et le financement n'est pas suffisamment ajusté en conséquence. Afin d'accompagner ces élèves, une enquête de la FEEP révèle que plusieurs écoles privées comptent sur du personnel spécialisé au sein de leur personnel :

- Éducatrice et éducateur spécialisé
- Orthopédagogue
- Infirmière et infirmier scolaire
- Enseignant et enseignante-ressource
- Psychoéducatrice et psychoéducateur

Ces ressources sont toutefois insuffisantes et, dans certains cas, le personnel de l'école n'a pas l'expertise nécessaire pour soutenir un élève aux prises avec une problématique particulière. C'est pourquoi la Fédération des établissements d'enseignement privés a mis sur pied [adap360](#). Cette coopérative de services a pour mission de contribuer à la réussite éducative des élèves ayant des besoins particuliers, en valorisant l'expertise du personnel des écoles privées spécialisées en adaptation scolaire. Ce projet est soutenu par le ministère de l'Éducation qui y octroie une aide financière depuis 2018-2019. Il s'inscrit dans le cadre de la Politique de la réussite éducative du Québec, qui vise à ce que **le réseau des établissements privés renforce sa contribution en matière d'intégration des élèves handicapés ou encore en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.**

Dans une perspective de mixité scolaire, plusieurs voix s'élèvent pour demander que les écoles privées accueillent davantage d'élèves ayant des besoins particuliers. Les écoles privées sont très ouvertes à faire leur part, toutefois peu d'allocations supplémentaires leur sont accordées pour ces élèves. Contrairement aux écoles publiques, les écoles privées ne peuvent demander une bonification de la subvention pour un élève ayant des besoins importants d'accompagnement pour pallier ses difficultés. Les écoles privées ont accueilli avec intérêt la mesure 30120 qui soutient les projets dédiés aux élèves à besoins particuliers dans les écoles privées régulières depuis 2016. Malheureusement, les budgets ne permettent pas de répondre à tous les besoins.

Par ailleurs, plusieurs directions d'écoles privées nous ont mentionné que le calendrier pour l'accès à ces demandes pose problème pour la planification des ressources humaines, car les réponses

aux demandes de financement dans le cadre de ces mesures arrivent tardivement, ce qui laisse peu de temps pour la recherche et l'embauche du personnel.

Dans le contexte de la pandémie, le nombre d'élèves en difficulté ne semble pas avoir augmenté. Toutefois, on sent que les écarts se creusent entre ces élèves et les autres et les besoins s'avèrent plus importants que jamais.

Recommandations

9. **Obtenir une catégorie de financement identique à celle du public** pour les élèves handicapés qui choisissent l'école privée régulière.
10. **Obtenir une catégorie de financement proportionnelle à celle du public** pour les élèves DAA qui choisissent l'école privée régulière.
11. À défaut de répondre à cette recommandation, **bonifier de manière importante la mesure 30120**, selon les besoins réels exprimés par les écoles. Cette bonification s'avère essentielle en 2021-2022 alors que les écarts se sont creusés entre les élèves ayant des besoins particuliers et les autres élèves et que des ressources additionnelles seront nécessaires à court et moyen termes pour amener tous ces élèves à la diplomation dans les temps prévus.
12. **Financer à priori** les écoles en fonction de la proportion d'élèves à besoins particuliers qu'elles reçoivent, afin que les écoles n'aient pas à faire une demande chaque année, et **veiller à ce que les montants attribués à chaque école soient connus au printemps**, et non à l'été, pour permettre aux écoles de bien planifier les ressources humaines selon les montants obtenus.

4. Enjeux financiers à court et moyen terme

Hausse importante des salaires du personnel en éducation

La FEEP se réjouit de l'importance accordée à l'éducation et de la reconnaissance du rôle important joué par le personnel en éducation dans notre société. Les hausses négociées viennent soutenir la valorisation de la profession enseignante et encourager davantage de jeunes à s'orienter vers des professions liées à l'éducation.

Toutefois, les hausses importantes des salaires du personnel syndiqué en milieu scolaire, et les ajustements que l'on peut déjà anticiper sur les salaires du personnel de direction représentent un véritable casse-tête pour les écoles privées. Rappelons que la majorité des employés des écoles privées ayant l'agrément aux fins de subvention sont syndiqués avec la CSN ou la CSQ et que les conventions collectives prévoient généralement des clauses remorques en ce qui a trait aux échelles salariales.

Les écoles privées ayant l'agrément aux fins de subvention reçoivent 60 % de ce qui est versé par élève aux écoles publiques pour les services éducatifs. L'autre partie des frais de scolarité est payée par les parents, qui paient aussi pour les services autres que les services éducatifs. Dans le contexte où les parents devront payer davantage, **l'accessibilité à l'école privée deviendra plus difficile pour certaines familles, notamment celles qui sont situées en région ou dans des quartiers moins favorisés.**

Une chose est claire : **on ne peut pas revenir dans le temps pour demander une rétroactivité sur les frais de scolarité des parents !** Si les écoles subventionnées espèrent pouvoir compter sur la part de rétroactivité provenant de l'ajustement du montant base du ministère, ce dernier ne sera pas suffisant pour couvrir l'ensemble des frais. De plus, les salaires des cadres proviennent des taxes scolaires dont ne bénéficient pas les écoles privées. Enfin, les écoles non subventionnées sont complètement laissées à elles-mêmes.

L'inquiétude est d'autant plus vive qu'avec ces rétroactivités à verser, les écoles ont peu de marge de manœuvre pour étaler les augmentations dans le temps afin d'atténuer l'impact sur les familles des élèves qui sont actuellement inscrits à l'école et qui pourraient voir les frais augmenter au-delà de ce qu'ils avaient planifié. Dans certaines écoles privées, c'est plus du quart des familles qui reçoivent de l'aide financière de la part de la fondation de l'école, grâce à la mobilisation des anciens, des membres du personnel et des gens de la communauté. La pérennité de ces écoles pourrait être menacée alors que leur équilibre financier sera bouleversé par des augmentations de salaire de plus de 11 %.

Par ailleurs, **les écoles privées non subventionnées** (soit environ le tiers des écoles membres de la FEEP) ont été plus durement touchées par la pandémie, n'ayant pas eu accès aux mesures d'aide financière mises en place pour le gouvernement. Pour ces écoles, la hausse des salaires représente un défi d'autant plus grand que nous traversons une période où il y a une rareté de personnel en milieu scolaire.

Dans un contexte où presque toutes les écoles québécoises sont au maximum de leur capacité, la fermeture d'écoles privées aurait un impact difficile à gérer sur l'ensemble de notre système d'éducation.

Il serait pertinent d'évaluer l'impact à court et à moyen terme de ces hausses de salaire sur les écoles privées ayant déjà une situation financière précaire ou étant dans des régions où les familles ne seraient pas en mesure d'absorber des hausses significatives des frais de scolarité.

Action collective

Par ailleurs, à la suite du confinement du printemps 2020, deux parents de la Montérégie et une firme d'avocats ont déposé une demande en recours collectif envers 113 écoles privées de la grande région de Montréal qui vise le remboursement partiel des droits de scolarité pour l'année scolaire 2019-2020 en raison de la dispense de l'enseignement à distance au cours du dernier trimestre.

Cette demande a été acceptée par un juge en juillet 2021 et le procès s'amorcera dans les prochains mois. Le montant ou le pourcentage réclamé pourrait varier d'un établissement à l'autre, mais représente globalement plusieurs dizaines de millions de dollars. Il s'agit d'une épée de Damoclès qui pend au-dessus de la tête des écoles, notamment de celles qui ont un équilibre financier précaire. Des versements représentant quelques centaines de milliers de dollars viendraient plomber les finances de ces écoles et leur pérennité pourrait être menacée. D'autant plus que la conclusion de ce procès affectera sans aucun doute les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022 lors desquelles les écoles ont encore été forcées par décret d'offrir leurs services éducatifs à distance.

Ces deux éléments représentent des menaces importantes à l'équilibre financier des écoles privées à court et moyen terme et, par le fait même, à l'ensemble du réseau de l'éducation dans la mesure où la fermeture d'un certain nombre d'écoles pourrait avoir un impact majeur étant donnée la croissance soutenue du nombre d'élèves.

Recommandations

13. **Procéder à l'évaluation de l'impact des hausses salariales et des risques liés à l'action collective** sur les écoles privées, afin d'éviter des fermetures découlant du nouvel équilibre financier à établir.

Sommaire des recommandations

1. Des infrastructures scolaires et communautaires en difficulté

1. À cause du retard d'entretien occasionné par les coupes des gouvernements précédents, les besoins s'élèvent maintenant à 778 \$ par élève par année pour au moins 5 ans. Il faut donc impérativement **rehausser significativement la valeur locative**.
2. Dans la **bonification de l'allocation de la valeur locative**, tenir compte que les écoles privées n'ont pas accès au Programme québécois des infrastructures 2016-2026, au même titre que les cégeps, les universités à charte et les CPE. Tout comme ces autres établissements, les écoles privées subventionnées sont pourtant des organismes à but non lucratif qui offrent un service public et représentent des infrastructures importantes, au service des communautés.
3. **Prévoir des subventions spécifiques pour que les établissements scolaires puissent mettre à jour leurs infrastructures en lien avec la qualité de l'eau et la qualité de l'air.**
4. **Soutenir les écoles québécoises pour les aider à devenir des leaders en matière de développement durable.**

2. Difficulté d'accès à l'école privée québécoise

5. **Uniformisation et cohérence** : donner l'agrément aux fins de subvention à tous les élèves d'une école déjà subventionnée pour un ordre d'enseignement et en particulier à tous les élèves du cycle préscolaire.
6. Accorder l'**agrément aux nouvelles écoles situées dans les régions qui connaissent une forte hausse démographique** et où il n'y a pas suffisamment de places dans les écoles publiques pour répondre à la demande.
7. Donner l'**agrément aux nouvelles écoles qui proposent des programmes pour amener à la réussite des élèves ayant des défis particuliers ou complémentaires** à l'offre du secteur public.
8. Réfléchir à des solutions pour **rendre l'école privée plus accessible** aux élèves de familles moins favorisées.

3. Financement des élèves ayant des défis particuliers

9. **Obtenir une catégorie de financement identique à celle du public** pour les élèves handicapés qui choisissent l'école privée régulière.
10. **Obtenir une catégorie de financement proportionnelle à celle du public** pour les élèves DAA qui choisissent l'école privée régulière.
11. À défaut de répondre à cette recommandation, **bonifier de manière importante la mesure 30120**, selon les besoins réels exprimés par les écoles. Cette bonification s'avère essentielle en 2021-2022 alors que les écarts se sont creusés entre les élèves ayant des

besoins particuliers et les autres élèves et que des ressources additionnelles seront nécessaires à court et moyen termes pour amener tous ces élèves à la diplomation dans les temps prévus.

12. **Financer à priori** les écoles en fonction de la proportion d'élèves à besoins particuliers qu'elles reçoivent, afin que les écoles n'aient pas à faire une demande chaque année, et **veiller à ce que les montants attribués à chaque école soient connus au printemps**, et non à l'été, pour permettre aux écoles de bien planifier les ressources humaines selon les montants obtenus.

4. Enjeux financiers à court et moyen terme

13. **Procéder à l'évaluation de l'impact des hausses salariales et des risques liés à l'action collective** sur les écoles privées, afin d'éviter des fermetures découlant du nouvel équilibre financier à établir.